

Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du code monétaire et financier sur les titres de la société.

**LA PRESENTE DECLARATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF.
ELLE EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.**

DIRECT ENERGIE
DÉCLARANT : IMPALA SAS , administrateur
INSTRUMENT FINANCIER : ACTIONS
NATURE DE L'OPÉRATION : CESSION
DATE DE L'OPÉRATION : 20/07/2015
LIEU DE L'OPÉRATION : ALTERNEXT, DE NYSE EURONEXT PARIS
PRIX UNITAIRE : 17,7281 euros
MONTANT DE L'OPÉRATION : 4 946,1399 euros